



Extrait du Education et Devenir

<http://educationetdevenir.fr/spip.php?article400>

# La taille des classes en débat

- Actualités et Contributions - Contributions -

Date de mise en ligne : mercredi 16 février 2011

---

Copyright © Education et Devenir - Tous droits réservés

---

### Taille des classes : deux chercheurs démontrent les limites d'une étude de la Depp

Envoyée spéciale

« Dans une note ministérielle diffusée en mai 2010, le ministère de l'Éducation nationale a demandé aux IA et aux recteurs de contribuer efficacement à une augmentation du nombre d'élèves par classe (AEF n°132638). Dans sa note, le ministère justifiait cette demande en indiquant que la diminution des effectifs dans les classes n'a pas d'effet sur les résultats des élèves. Il parle d'études et d'expériences le démontrant mais ne cite aucune source. Nous nous sommes demandé quelles sont ces sources ? », explique Laurent Lima, docteur en sciences de l'éducation, membre du laboratoire des Sciences de l'éducation de l'Université Pierre Mendès France (Grenoble), à l'occasion de la journée des Raisons éducatives, à l'université de Genève (Suisse), vendredi 11 février 2011. Il est l'auteur avec Pascal Bressoux, directeur de ce laboratoire de recherche, d'un travail intitulé : « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France ».

« Sur quoi se fonde le ministère pour affirmer que la réduction de la taille des classes n'a pas d'effet sur les résultats des élèves ? », interroge Pascal Bressoux, précisant que « dans la communauté scientifique, on admet que la taille des classes joue un rôle au moins au niveau primaire ». « Il y a un consensus », affirme-t-il.

Selon les deux chercheurs, le ministère base sa réflexion sur les résultats de deux études : « une note de la Depp datant de 2005 et un rapport du HCEE, celui de Denis Meuret datant de 2001 ». Deux études qui donnent à la réduction des effectifs un « intérêt pratiquement nul », mais « sans citer de chiffre » à l'appui, regrette Laurent Lima.

### BIAIS DE SÉLECTION

Face à ces résultats, les deux chercheurs ont donc « retravaillé les données de la Depp pour contrebalancer éventuellement les données du ministère ». « Nous avons traqué des biais de sélection », affirment Laurent Lima et Pascal Bressoux. Ainsi en va-t-il de l'ancienneté des enseignants, différente selon les groupes étudiés. « Elle était en moyenne de cinq ans dans les classes de CP à effectif réduit, et plus importante - tant dans la profession qu'au niveau CP - dans les classes témoins, à effectif normal ».

Or, les conclusions de l'étude menée par les deux chercheurs mettent « en évidence une relation entre le score initial et final des élèves et l'ancienneté dans le métier des enseignants », conclut Pascal Bressoux. « Les enseignants qui ont plus d'ancienneté sont plus efficaces, plus égalisateurs, c'est-à-dire qu'ils sont plus favorables aux progrès des élèves faibles. Or, cet effet a été très largement sous-estimé dans la note du ministère », fait valoir Pascal Bressoux.

En outre, Pascal Bressoux rappelle que « même si réduire la taille des classes coûte cher, et que l'augmenter permettrait d'économiser beaucoup, les travaux de l'économiste et directeur d'études à l'EHESS Thomas Piketty montrent qu'il est possible de jouer sur la taille des classes à coût constant (AEF n°63811) », renchérit-il.

### « TOUR DE PASSE-PASSE RHÉTORIQUE »

« L'affirmation du ministère est donc critiquable du point de vue de la littérature en général, mais également critiquable du point de vue de ses propres études », poursuit Pascal Bressoux. « Le fait de déduire que la réduction de la taille des classes ne joue aucun effet sur les résultats des élèves est un tour de passe-passe rhétorique », juge-t-il, estimant que « l'expérimentation ne peut produire des résultats qui fassent autorité du simple fait de sa construction : elle n'offre aucune possibilité de randomisation et la sélection des participants a été partielle voire

partiale ».

« Même si des 'evidence-based policies' semblent illusoire, on note la réelle nécessité d'une réelle indépendance des organismes chargés de l'évaluation », souligne Pascal Bressoux, qui interroge : « La Depp était-elle donc la mieux placée pour mettre en oeuvre cette expérimentation ? » Le chercheur préférerait ainsi voir « les organismes d'évaluation se trouver dans des relations d'intérêts distendues avec le ministère, et donc dans une relative indépendance ». « Il y a des questions récurrentes : telles que la taille de classes, les classes doubles, etc. Toutes ces questions pourraient donner lieu à des expériences qui pourraient donner des résultats robustes. Je suis au regret de voir que mon ministère ne produit pas ce type de résultats », déplore le directeur de laboratoire.

### CONTRADICTIONS DE L'ÉVALUATION

Lors de cette journée, consacrée au thème « politiques éducatives et évaluation : usages, débats, controverses », Anne Barrère, sociologue, a également présenté les résultats d'un travail de recherche consacré aux « contradictions organisationnelles de l'évaluation : l'expérience des chefs d'établissement français ». Elle indique que « l'une des caractéristiques des chefs d'établissement est qu'ils ne résistent pas du tout à cette culture de l'évaluation. Elle va pour eux dans le sens d'un enrichissement de leur métier. Ce n'est pas du tout un groupe professionnel qui n'adhère pas à ce nouveau management public ».

La sociologue constate « trois contradictions » de cette évaluation : l'évaluation est décidée par les chefs d'établissement. Or pour eux, l'évaluation constitue une alternative à la régulation bureaucratique et permet de faire participer leur équipe à un projet global, explique-t-elle. Anne Barrère illustre son propos d'une réunion bilan d'un établissement ZEP. Lors de cette réunion, le chef d'établissement réunit toute l'équipe pédagogique afin de faire un bilan des quatre années passées et de réfléchir au schéma d'action futur. Mais la salle est agitée, et une demi-heure avant la fin de la réunion, le schéma d'action n'a pas encore été abordé et la moitié des enseignants a déjà quitté la salle, pour raisons personnelles... » Le chef d'établissement se retrouve finalement « seul à prendre les décisions ».

### QUAND L'ÉVALUATION DEVIENT VALEUR

Le fait que « l'évaluation constitue à la fois de l'information et du pouvoir » constitue une deuxième contradiction. Enfin, si « l'évaluation se la joue modeste, se veut un outil sur le terrain, elle jouit d'une véritable promotion. Elle devient une valeur ». La sociologue cite ainsi la divulgation des résultats du brevet dans le collège Salvador-Allende, qui enregistre 60 % de réussite, tandis que le collège voisin, Pablo-Neruda, obtient lui 62 %. Le chef d'établissement de Salvador-Allende explique la réussite du collège voisin par « l'autorité de son chef d'établissement », sans prendre en compte le fait que cet établissement « recrute 30 % de son public dans une commune plus favorisée », alors « que la totalité du public de Salvador-Allende réside dans une zone défavorisée de grande ville ». « Aux effets publics, les chefs d'établissement préfèrent trouver des explications internes à l'établissement, sur lesquels ils peuvent agir », décrypte la sociologue, qui déplore « que l'on ait parfois l'impression que le seul but poursuivi par le chef d'établissement soit d'atteindre 62 % de réussite au brevet ».

Participaient également à cette journée Georges Felouzis et Siegfried Hanhart, Catherine Paradeise et Jean-Claude Thoenig, Christian Maroy, Jean-Marc Falter, Georges Solaux, Jean-Marc Huguenin, Jean-Paul Payet et José Ramirez ainsi que Lucie Mottier Lopez. L'ensemble de leurs contributions sera publié dans le prochain numéro de la revue universitaire « Raisons éducatives ».